



*Bulletin officiel de  
l'Association des descendants  
de Paul Vachon  
(Familles Vachon et Pomerleau)*



Photo prise lors de l'assemblée générale annuelle, le 27 août dernier, à la cafétéria du siège social de Pomerleau au 521, 6<sup>e</sup> Avenue Nord, à Saint-Georges de Beauce. Le fondateur de l'entreprise, Monsieur Hervé Pomerleau, se trouve à gauche. À l'arrière-plan, se trouve une partie de son imposante collection de tableaux, dont plusieurs sont de l'artiste peintre beauceron Rolland Drouin. Il la possède depuis 1995 et c'est la première fois qu'il l'expose en privé. Il l'a acquise de Monsieur Paul Vachon quelques mois avant son décès.

## *Table des matières*

Mot des membres du conseil d'administration par Maurice Vachon .....	3
Un résumé du rassemblement tenu le 27 août 2022 .....	4
Rassemblement 2022 en photos.....	6
Rassemblement 2022 en photos, suite .....	7
Quelques nouvelles de votre registraire .....	7
Noël Vachon, petit fils de Paul Vachon et fils aîné de Noël Vachon et Monique Giroux .....	8
Inventaire des biens et meubles de feu Noël Vachon .....	9
Le bonheur face à la misère de Henrius Pomerleau par Cécile Pomerleau .....	13
Conseil d'administration.....	15

### **Décès de Madame Pierrette Vachon-L'Heureux**



La présidente de l'association des descendants de Paul Vachon Famille Vachon et Pomerleau est décédée le 8 octobre au CHUL de Québec à la suite d'une courte maladie. Les membres de conseil d'administration offrent leurs condoléances à la famille éprouvée et ils témoignent de l'apport inestimable de la présidente en fonction depuis 2010.

La famille vous accueillera à la Maison Gomin Services commémoratifs 2026, boul. René-Lévesque Ouest Québec - G1V 2K8 le samedi 12 novembre 2022, de 13h à 15h. Une liturgie de la Parole suivra à 15h, en la chapelle de la Maison Gomin. Pour ceux qui ne pourront être présents, la famille vous invite à vous joindre à elle virtuellement, en direct ou en différé. Pour plus de détails, visitez le site web de l'association.



## *Mot des membres du conseil d'administration par Maurice Vachon*

Bonjour à tous et à toutes!

Voici le merveilleux automne qui nous ramène la douceur des couleurs chaudes de nos paysages. Les fleurs fanent au jardin.

Avec votre troisième numéro du Copechagnière de l'année, nous vous proposons un album souvenir. En effet, le 27 août, nous avons vécu notre rassemblement et notre assemblée générale annuelle de 2022 à Saint-Georges. Plusieurs photos vous rappelleront de bons moments d'échange et de fraternité lors de ce rassemblement. Nous étions nombreux et nous y avons accueilli de nouveaux membres.

Et que dire de ce bel accueil au siège social de POMERLEAU. Merci à Éleine Pomerleau pour cette belle collaboration à la réalisation de notre rassemblement. Vous, et votre père Hervé, avez bien su nous faire connaître l'entreprise POMERLEAU, par votre présentation et vos commentaires. Nous avons également pu apprécier des œuvres de l'artiste peintre beauceron Rolland Drouin, provenant de la collection personnelle de monsieur Hervé Pomerleau.

Aussi, dans ce numéro vous lirez un résumé du rassemblement du 27 août 2022. Léandre notre généalogiste revient sur Noël Vachon, petit-fils de notre ancêtre Paul et de Marguerite Langlois. Débutant avec le déménagement de la famille de Beauport jusqu'à Saint-Joseph en Beauce. Il poursuit avec son inventaire de décès rédigé en janvier 1763. Cet inventaire nous renseigne sur les biens que son épouse et lui avaient accumulés. Également, une de nos membres, Madame Cécile Pomerleau, nous informe du volume qu'elle a écrit pour rendre hommage à son père Henrius Pomerleau, natif de Beauceville, comté Beauce, fils de Josaphat Pomerleau et de Victoria Lessard.

L'hiver est à nos portes, les jardins sont clos et l'année s'achève déjà! Permettez-moi de vous souhaiter une fin d'année remplie de fêtes et de bons moments de réjouissance en famille et entre amis. Que l'esprit de Noël vous habite et que la beauté de nos paysages enneigés vous réchauffe le cœur!

Si vous préparez déjà vos cadeaux de Noël, n'oubliez pas d'offrir à vos frères et sœurs ainsi qu'à vos enfants la possibilité de découvrir leur association de famille. Offrez un abonnement à l'ADPV. Visitez notre site Internet et commandez dès aujourd'hui. Bon hiver et Joyeux Noël à tous et toutes!



## *Un résumé du rassemblement tenu le 27 août 2022 par Léandre Vachon*

La journée précédente du rassemblement vers 15h30, notre équipe composée de Maurice, Marie-Marthe, Réjean, Charles Pomerleau et moi-même étions accueillis par monsieur Hervé Pomerleau, sa fille Élane et Antoine (chauffeur et assistant de monsieur Hervé). Une heure plus tard, nous étions prêts pour recevoir les membres et invités dès 9h30 le lendemain. La cafétéria avait été réaménagée en salle de conférence. À notre arrivée, nous avons été éblouis par une large collection de tableaux. Monsieur Pomerleau avait précédemment installé sa collection, œuvre d'artistes peintres dont le thème était le développement de la Beauce.

Le jour du rassemblement, comme prévu, Maurice s'occupait de l'accueil, alors que Marie-Marthe et son conjoint Réjean voyaient à servir la succulente collation qu'ils avaient préparé. Carol s'est occupé de la vente des objets promotionnels. Daniel avait la tâche de maître de cérémonie et Sylvain s'occupait des communications et de la musique d'ambiance. Il avait aussi été attitré à s'occuper des communications pour les membres qui auraient voulu assister virtuellement à l'assemblée générale. Cependant, aucun membre n'avait signalé leur participation sous cette forme. Finalement, Francine la vice-présidente, en l'absence de notre présidente, à présidé l'assemblée générale annuelle et j'avais accepté de m'occuper du point 8 : élections des membres du CA.

L'assemblée s'est déroulée selon l'ordre du jour et dans les temps anticipés. Le rapport du trésorier nous indique que l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2021 s'est terminée avec un excédent de 620,79 \$ et qu'un déficit d'environ 205 \$ est prévu au 31 décembre 2022. Le rapport du registraire indique une diminution de trois membres pour la période d'août 2021 à août 2022. Il mentionnait que nous devons tous faire des efforts afin de recruter nos proches et nos connaissances pour aider les membres du conseil d'administration dans cette tâche. Au point 8 à l'ordre du jour : élection des membres du conseil d'administration pour l'année 2022-2023. Bien que nous nous fussions préparés à tenir des élections, seuls les membres dont le mandat se terminait ont accepté de se représenter. Ils sont Marie-Marthe Pomerleau, Éric Pomerleau, Francine Vachon et Maurice Vachon. Félicitations aux réélus. Il n'y a pas eu de conciliabule des membres du nouveau CA en raison de l'incertitude concernant le retour de Madame Pierrette Vachon-L'Heureux au poste de présidente. Il est prévu que ce point soit à l'agenda du prochain CA.

À midi, nous avons été invités à sortir sur la terrasse afin de prendre l'apéro qui avait été organisé par Marie-Marthe et Réjean, alors que le personnel du traiteur Chez Gérard se préparait à nous servir le dîner.

La première partie nous donnait un aperçu du développement de Pomerleau du début à aujourd'hui, soit une période de 57 ans, et dont le chiffre d'affaires approche la somme de quatre milliards de dollars. La deuxième partie fut animée par Monsieur Hervé Pomerleau : ses commentaires personnels sur le développement de l'entreprise, son implication dans le développement de l'enseignement au niveau universitaire au Québec et finalement la provenance de sa collection de tableaux acquise de Monsieur Paul Vachon (Copropropriétaire de la pâtisserie Vachon à Sainte-Marie de Beauce). Cette présentation fut aussi très appréciée des membres et invités. Plusieurs interactions des membres de l'assistance ont fait que nous n'avons pas eu à utiliser la présentation alternative qui était aussi disponible.

Enfin, l'avant-dernière activité de la journée fut le tirage des prix de présence dont la majorité fut offerte par monsieur Hervé. Vers 16 heures furent les remerciements par Daniel le maître de cérémonie et les chaleureux au revoir des personnes qui, dans plusieurs cas, ne se connaissaient que depuis leur arrivée le matin même.



Photo prise lors de la présentation de l'équipe Pomerleau (de gauche à droite madame Gaby Pomerleau, madame Éline Pomerleau, monsieur Mario Rodrigue et monsieur Hervé Pomerleau) lors du rassemblement tenu le 27 août dernier à la cafétéria du siège social de Pomerleau inc., au 521, 6<sup>e</sup> Avenue Nord, à Saint-Georges.

## *Rassemblement 2022 en photos*



Vue d'ensemble de la salle



Roger Pomerleau, Andrée Gagnon, Antoine, Hervé Pomerleau et Sylvain Vachon



Jacques Vachon, Marcelle Baillargeon, Lisette Vachon et Lise Vachon



Lucille Giroux, Richard Vachon, Richard Pomerleau, Pierre Duval et Pierre-Georges Pomerleau



Éric Pomerleau, Marie-Marthe Pomerleau et Mathieu Vachon

## *Rassemblement 2022 en photos, suite*



Gaby Pomerleau, Mario Rodrigue et Francine Vachon



Mario Vachon, Léandre Vachon et Josée Jolicoeur



## *Quelques nouvelles de votre registraire par Maurice Vachon*

### **Statistiques**

89 membres en règle : (72 membres et 17 conjoints)

13 membres cotisation échue (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> avis envoyés)

### **Nouveaux membres**

Monsieur Pierre-Georges Pomerleau, Saint-Georges

Madame Éline Pomerleau, Lac Saint-Joseph

Madame Lise Vachon, Beloeil

### **Page Facebook**

Notre page Facebook a été piratée en janvier dernier. Voici le nouveau lien :

<https://www.facebook.com/VachonPomerleauOrg2>

Je vous invite à consulter la page Facebook, à cliquer sur j'aime et à partager notre page Facebook.

## **Nouveau mot de passe du site Internet de l'association**

Le mot de passe pour l'accès privé aux membres à compter du 1<sup>e</sup> novembre 2022 sera «scrutin». Vous trouverez le lien Accès privé aux membres au bas de chaque page du site Internet de l'association.



*Noël Vachon, petit-fils de Paul Vachon  
et fils aîné de Noël Vachon et Monique Giroux  
par Léandre Vachon*

Noël Vachon naquit et grandit à Beauport. Il s'est marié le 13 janvier 1719 à Marie-Jeanne Bélanger. Durant la période où la famille demeura à Beauport, Noël et Marie-Jeanne achetèrent et vendirent plus d'une propriété. On remarque que Noël s'établit à Beauport avant de déménager la famille en Nouvelle-Beauce.

Il ne fut pas possible d'établir la date de ce déménagement. Cependant, le 24 mars 1744, le notaire Louet C. rédigea le contrat d'un marché de fournitures de chaux entre Joseph Routier, maître entrepreneur de maçonnerie de la ville de Québec, et Noël Vachon dit Pamerlau, habitant de la Seigneurie de Beauport. Le registre de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce indique qu'on baptisa une fille de Noël et Marie-Jeanne le 17 juillet 1745. Aussi, l'inventaire des biens de la communauté de feu Noël Vachon dit Pamerleau et de Marie-Jeanne Bélanger rédigé entre le 20 et le 22 janvier 1763, fait mention d'un contrat de concession d'une terre qu'a léguée le sieur Joseph Fleurie de La Gorgendière au dit Noël Vachon. Ce contrat fut passé devant le notaire Panet le 1<sup>er</sup> août 1745. Alors, il est probable que les membres de la famille sont arrivés à Saint-Joseph au printemps 1745.

Nous présumons que la famille s'est installée, soit sur le lot identifié en 1785 comme le numéro 31 ou 30, et en 1884 sous le numéro de cadastre 692 ou 679. Aujourd'hui, ce lot fait partie intégrante de la ferme des Giguère située à l'adresse civique 323, du Président Kennedy (route 173) à Saint-Joseph. Cependant, l'inventaire des biens rédigé à la suite du décès de Noël démontre que la famille a plus tard déménagé sur la terre voisine de la route à Cyrille Giguère. Encore aujourd'hui une fromagerie est installée du côté sud de cette route. Une étude de tous les contrats rédigés à cette période pourrait probablement confirmer cette hypothèse.

Ce qui suit est une copie de l'originale de la transcription de l'inventaire des biens et meubles du décès de feu Noël Vachon. Cette transcription est le travail de Jacques Vachon décédé à Québec le 18 mai 1999.

Je voulais depuis quelque temps publier cet inventaire de décès de Noël Vachon dit Pamerleau. J'y ai inséré des colonnes, éliminé quelques passages superflus et tenté d'améliorer le texte afin d'en faciliter la lecture. Je n'ai pas trouvé de définition pour plusieurs items énumérés dans l'inventaire. Je suis impressionné par la quantité de biens et meubles que Noël et Marie-Jeanne Bélanger avaient accumulés lorsqu'il est décédé. J'ai en main une copie du document original qui est conservé à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) et une copie de la transcription faite par Jacques Vachon. La transcription de cet inventaire de décès n'engage en rien la responsabilité de l'association. L'original de ce document a été numérisé par la BANQ.

## *Inventaire des biens et meubles de feu Noël Vachon*

22 janvier 1763

Inventaire des biens et meubles de feu Noël Vachon décédé le 22 septembre 1762. Notaire Pierre Parant. L'an mille sept cent soixante et trois les vingt janvier sur les sept heures du matin à la requête de Jean Garnier au nom que comme ayant épousé Marie Vachon, fille héritière de feu Noël Vachon, des biens et meubles et immeubles dépendante de la communauté de bien a été entre ledit feu Noël Vachon et Jeanne Bélanger son épouse vivante et aussi en la présence et la requête de Jeanne Bélanger veuve Vachon au nom comme tutrice à les enfants mineurs issus de son mariage avec ledit feu Vachon. Elle est dite cherche part avis des parents et amis des dits mineurs par acte d'assemblée en date du dix-neuf dudit mois jour étant, et aussi en présence dudit Jean Garnier au nom comme Soubrogetuteur desdits mineurs lut et dite charge part. Le même avis des parents et amis desdits mineurs par le même acte d'assemblée et aussi héritiers et dite successions, et en présence de Étienne Joseph Antoine Vachon, Jean Doyon au nom que comme ayant épousé Marguerite Vachon, Alarie Cloutier au nom que comme ayant épousé Félicienne Vachon, Étienne Paré au nom que comme ayant épousé Louise Vachon, Joseph Lessard au nom que comme ayant épousé Angelique Vachon

Premièrement de la cuisine s'est trouvé ce qui suit :

Une paire de chènes apenne estimée à 15 livres

Une marmite sans couvert estimé à 6 livres.

Deux très vieilles chaudières de cuivre estimé à 12 livres.

Une poêle à frire estimée à 4 livres. Préciput.

Une passoire de cuivre estimé à 10 livres.

Un entonnoir et une passoire estimée à 2 livres.

Un gril estimé à 2 livres.

Une cuillère à pot estimée à 3 sols.

Un Sillau ferre et laferure d'un autre estimé à 6 livres.

Une broche à routire, estimée à 2 livres.

Deux vieilles broches, estimées à 6 livres.

Une arminet, estimée à 3 livres.

Une grande hache à dolle, estimée à 3 livres.

Trois terrières estimées à 4 livres.

Un siotte, estimé ; à 2 livres.

Une chaîne de trenne, estimée à 20 sols.

Deux Ciseaux, estimés à 3 livres.

Une plaine estimée à 3 livres.

Un bedane et deux petits sisaux, une petite anau de fer, estimés à 2 livres.

Cinq pioches tan vielle que bonne estimé à sept livres.

Trois marteaux à main, estimés à 3 livres.

Une truelle et un ferret estimé à 3 livres.

Une pelle à feux, estimée à 20 sols.

Un feulleret, estimé à 20 sols.

Deux vieux plats d'étain et onze assiettes, estimés à 20 livres.

Un petit plat d'étain, estimé à 2 livres.

Dix assiettes d'étains, estimés à 30 sols.

Un plat d'étain estimé à 30 sols.

Un couloir de fer blanc, estimé à 20 sols.

Cinq terrines, estimées à 3 livres et 15 sols.

Un brancard avec poids estimé à 5 livres.

Une sace monte, estimée à 2 livres.

Une lunette estimée à 20 sols.

En suivant dans la chambre :

Un poêle de fer du pays et trois rouleaux de vieux tuyaux de taules, estimés à cent livres préciput.

Six chaises de bois de merisier corne, estimé à 12 livres.

Deux paires de flasque estimé à 3 livres.  
Une vieille huche de bois de pin, estimé à 3 livres.  
Une petite armoire à panneaux garnit de ferrure, estimée à 8 livres.  
Une bergère de bois de merisier corne, estimée à 6 livres. A être laissé à la mère de tous les héritiers conjointement.  
Une lampe à l'huile estimée à 20 sols.  
Un petit fanal estimé à 15 sols.  
Cinq bouteilles estimées à 50 sols.  
Une paire de cardes à laine, estimée à 2 livres.  
Deux petites cruches de fer estimé à 30 sols.  
Une pierre à rasoir et deux rasoirs, estimés à 17 livres 6 sols.  
En suivant à l'ouverture d'un coffre c'est trouvé les hardes et linges du défunt ainsi qui suit : En suivant a été convenu entre les tutrices subrogés tuteurs et tous les autres héritiers du feu Noël Vachon que les linges hardes du dit défunt qu'ils les délaissent pour faire dire des messes au défunt. En présence du Sr François Lessard et du Sr François Nadeau, témoins qui ont avec la tutrice et nous notaire signe de ce que j'interpelle suivant l'ordonnance lecture faite. Marie Jeanne Bélanger (Sing.) François Nadeau (Sing.) Parant (Sing. Et para.)  
Continuant en après-midi :  
Un lit garni, estimé à 20 livres.  
Un autre lit garni, estimé à 20 livres  
Quinze cuillers d'étains et dix fourchettes d'aciers, estimés à 3 livres 5 sols.  
Six nappes de toiles du pays estimé à 6 livres.  
En suivant dans le grenier, c'est trouvé deux cents livres de lard à 5 sols la livre faite la somme de 50 livres.  
Soixante livres de filasses fille.  
Quinze livres de saindoux, estimées la livre à 15 sols faite qui sera partagée entre ladite veuve et ses héritiers suivant ce qu'ils ont convenu, non estimé pour mémoire.  
En suivant je n'ai trouvé aucun argent pour mémoire.

En suivant les dettes dues à la communauté qui suivent:

Il est d'une part Ignace Gosselin habitant de la bosse la somme de soixante et deux livres en espèces.

En suivant les dettes que la commune doit :  
Il est dû au commis de monsieur Mequainzès, douze chelins faite la somme de quatorze livres huit sols.

En suivant les dehors de la maison les bestiaux qui sont trouvés dans l'étable, ainsi qu'il en suit :

Deux bœufs de 2 ans ce printemps sous poêle noir, estimé les deux à 115 livres. Préciput.

Une vache sous poêle noir âgée de huit ans, estimée à 75 livres.

Une autre vache sou même poêle âgée de six ans, estimée à 75 livres.

Une autre vache sou même poêle âgée de cinq ans, estimé au même prix 75 livres.

Un petit cheval âgé d'un an estimé a 24 livres.

En suivant il reste deux vaches et trois veaux qui ont été délaissés à Alexie, une autre vache à Michel, un petit cheval à Basile, les deux petites taures une à Étienne Vachon 4 mineur et l'autre à Sophie Vachon pour les égaliser avec les autres héritiers du feu Vachon qui en avait choisi chacun une. Ces quoi ils ont tous consenti en présence de Sr François Nadeau témoin qui ont avec ladite tutrice et nous notaires (Sign.) François Nadeau signé Parant (Sign. et para).

En suivant dans l'écurie c'est trouvé un cheval sou poil rouge âgé de douze ans, estimé toute attelle de son harnois collier à 80 livres. Préciput.

Cinq mères moutonnes, estimées la pièce à 12 livres faite 55 livres.

Cinq pores du printemps estimé la pièce à 4 livres.

Étant rendu les cinq heures du soir sonné, nous avons arrêté la confection de la présente inventaire et remis à demain sept heures de matin auquel les partis ont promis de se trouver présent à ladite signature sont la tutrice avec ledit Nadeau, et on le dit soubrogetuteur le dit Lessard avec tous les

autres héritiers ont déclaré ne savoir signer. De ce j'interpelle suivant l'ordonnance lecture faite. Marie Jeanne Bélanger (Sing.) François Nadeau (Sing.) Parant (Sing. Et para.)

Advenant ledit jour jeudi vingt et un du mois, sur sept heures du matin nous avons continué la confection de la présente inventaire parti présent ou dument appelé et ont signé et déclaré ne savoir signer comme si dessus Marie Jeanne Bélanger (Sing.) François Nadeau (Sing.) Parant (Sing. Et para.) :

Trois dindes, estimé les trois à six livres.

Douze poules avec le coq estimé les douze poules à 8 livres.

En suivant dans la grange c'est trouvé sept cents et demie de gerbes de blé évalué par lesdits évaluateurs à soixante et quinze minots de blé qui ont été, estimé le minot à 3 livres le minot fait la somme de 225 livres.

Quatre-vingts gerbes d'avoine évaluées par lesdits évaluateurs à quinze minots, estimé le minot à 24 sols fait la somme de 18 livres.

Dans un hangar c'est trouvé trois cents bottes de foin qui sera partagé entre la veuve et les héritiers non estimées pour mémoire.

En suivant dehors, des bâtiments ainsi qui suit :

Une charrue garnit de son socle coudre monter sur ses roues estimées à 25 livres.

Une herse de fer de six dents de fer, estimé à 12 livres.

Une paire de roues estimées à 15 livres.

En suivant les terres et bâtiments, ainsi qu'il en suit :

Une terre et concession contenant quatre arpents et demi de terre de front sur quarante arpents de profondeur sise à La Nouvelle Bosse, en la Seigneurie de monsieur LaGorgandière tenant d'un côté au sud la veuve de Paul Vachon, de l'autre côté à Antoine Vachon, et par-devant la rivière de La Bosse, et par en haut aux terres non concédées. Sur laquelle terre qui a environ dessus pour semer vingt-cinq minots de blé, le reste non labourable, sur laquelle terre qui a une maison construite de pièces sur pièces

de trente pieds de long sur dix-huit de larges, une cheminée de pierre au milieu avec une cloison servant de remure de refande. Sur laquelle terre qui a aussi une grange construite de poteaux clauses trente pieds en planches, le reste en pieux contenant trente-cinq pied de long sur vingt pieds de large, recouverte en pailles, qui a aussi une étable de pièces sur pièces de vingt pieds en cave couverte en paille qui a aussi une petite bergerie de dix pieds en cave, le tout ci-dessus non estimé pour mémoire.

Une autre terre et concession contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur sise et située en ladite Seigneurie de monsieur LaGorgandière d'un côté au sud à ladite veuve Paul Vachon et par devant à la Rivière de la bosse et par en haut aux terres non concédée, sur laquelle il y a des terres labourables de quoi semé quinze minots de blé, sur laquelle il a un vieux hangar tombant en ruine, non estimé pour mémoire. En suivant les papiers titres et renseignement dépendant de ladite communauté, l'acte de tutelle du dix-neuf janvier mille sept cent soixante-trois déposé au Greffe de la cour et conseil militaire part laquelle il appert que ladite Jeanne Bélanger veuve Vachon a été élu tutrice à ses enfants mineurs et Jean Garnier leurs Soubrogetuteurs. Ledit acte fait par-devant nous notaire soussigné le jour et ensuite inventorié et cotté sous le numéro A. Le contrat de mariage entre ledit feu Noël Vachon et ladite Marie Jeanne Bélanger par lequel il appert que ledit feu Vachon et ladite Marie Jeanne Bélanger étaient un et commun en tout bien du jour de leurs épousailles et bénédiction nuptiale un et commun en tous biens et meubles auquel conquêt immeubles suivant la coutume de Paris suivit en ce pays, se prenne lesdits futurs époux avec leurs non-raisons et action et son convenus lesdits futurs époux que les deux tiers de leurs propres entrerons en leurs futures communautés et leurs autres tiers leur sortirons en nature de propres. Dérogeant \* \* et renonce lesdits futurs époux pour cet

effet; a la coutume de Paris et toute autre a contraire seulement, et en outre il appert par ledit contrat que ledit futur époux adoué et adoué ladite future épouse du douaire coutumier ou la somme de six cents livres de douaire préfixe au choix et option de ladite future épouse. Il appert aussi par ledit contrat que le survivant des dits futurs époux prendra pour son préciput des biens et meubles qui composeront leur future communauté suivant la prise de l'inventaire qui en sera fait et sen créée jusqu'à la somme de trois cents livres ou ladite somme ou ladite somme en deniers comptant au choix et option du survivant, de plus il appert par ledit contrat que le survivant aura ces habits hardes a son usage, son lit garni tel qu'il sera pour lors, ledit contrat passé devant feu M<sup>re</sup> Robert Duprac notaire en date huit janvier mille sept cent dix-neuf inventorié et cotté sou la lettre B.

Contrat de vente qu'a faite Prisque Michel et sa femme à Noël Vachon d'une terre sise en la nouvelle bosse contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, borné d'un côté aux enfants dudit acquéreur par devant à la rivière de la bosse par en haut aux terres non concédées. Ledit contrat passé devant M<sup>re</sup> Boisseau notaire en date du neuf juin l'an mille sept cent quarante-neuf inventorié et coté sous la lettre C

Contrat de concession que faite Sire Josèphe Fleurie de LaGorgendière au feu Noël Vachon de trois arpents de front sur quarante de profondeur sise en la nouvelle Bosse paroisse de Saint-Joseph, tenant d'un côté à Jacque Ducharme de l'autre côté à Morin, par devant à la rivière de la bosse par en haut aux terres non concédées, ledit contrat passé devant M<sup>re</sup> Panet notaire.

Le premier l'an mille sept cent quarante-cinq inventorié et coté sous la lettre D.

Contrat de vente que faite Louis Roberge et Marie Chevary sa femme au feu Noël Vachon passé devant Le Révérant père Bonne Aventure Carpentier en date du trois février l'an mille sept cent cinquante et un inventorié et coté sous la lettre E.

Ce faite après avoir vaqué jusqu'à cinq heures du soir et qu'il ne s'est plus trouvé à inventorié au présent inventaire, tous les biens meubles ci-dessus au présent inventaire ont tous été délaissés et mis en main de ladite Marie-Jeanne Bélanger mère et tutrice laquelle s'en est volontairement chargée comme dépositaire des biens et meubles et promis les représenter toute foi et quand elle en sera requis et qu'elle appartiendra et ce en la présence dudit soubrogetuteurs et des autres héritiers ci-dessus dénommé et aussi en présence des Srs François Lessard estimateur et de François Nadeau témoins qui ont avec nous notaires signés le vingt et un janvier l'an mille sept cent soixante-trois, et on tous les dit héritiers ledit Nadeau l'autre desdits témoins avec ledit Jean Garnier soubrogetuteur ont déclaré ne savoir signé de ce anqui suivant l'ordonnance lecture faite.

Marie Jeanne Bélanger (Sign.)

François Nadeau (Sign.)

Parent (sign. e para)



*Le bonheur face à la misère de Henrius Pomerleau*  
*Auteur Cécile Pomerleau*

Madame Cécile Pomerleau, membre de l'association, a écrit un volume afin de rendre hommage à son père Henrius Pomerleau natif de Beauceville, comté Beauce, fils de Josaphat Pomerleau et de Victoria Lessard.

*Voici un extrait du préambule de son livre:*

Si j'ai choisi d'écrire la vie de Henrius Pomerleau et de la Colonie Boulet (Boulée), c'est dans le but de faire honneur, à mon père et à ma mère et de leur rendre hommage pour tout ce qu'ils ont fait pour leur famille. C'est aussi pour souligner le courage des autres orphelins qui comme mon père faisaient aussi partie des débuts de la colonie Boulet et de la réalisation de leur projet.

C'est aussi pour que l'histoire de notre père puisse retourner à ses racines Beauceronnes et en remercier par la même occasion les personnes qui ont fait partie de sa vie.

Ces faits se sont déroulés à partir de 1915. Ils se sont poursuivis lors de la crise des années 1930, de la Colonisation en Abitibi, de la deuxième guerre mondiale. Ils se sont prolongés lors de la période de la modernisation et de la révolution tranquille puis se sont terminés dans les années 1970 pour mon père. Ces nouvelles informations seront un complément démontrant que la Colonie Boulet (Boulée) a bel et bien existée et ce, pendant au moins 24 ans.

Alors, pour vous raconter l'histoire de Henrius et de la Colonie Boulet, je vous parlerai de son enfance et de la vie de sa famille en passant par l'Orphelinat de Saint-Joseph de Beauce, l'Orphelinat / Collège de St-Ferdinand suivi des débuts de la Colonie Boulet.

En cours de route, je raconterai la vie de la femme qui deviendra l'épouse de Henrius et un long chapitre sera en lien avec la vie à la Colonie Boulet (Boulée) selon les souvenirs des enfants de Henrius Pomerleau.

Il y aura aussi un court volet concernant la Milice volontaire et de la période de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Un volet concernera l'après Colonie puis un dernier volet sera en lien avec les descendants de Henrius Pomerleau.

Si vous êtes intéressé à vous procurer une copie de cette biographie, vous pouvez contacter Madame Cécile Pomerleau à l'adresse suivante.

Éditions Tibie  
230, Communautaire Belcourt  
Abitibi (QC)  
J0Y 2M0  
Téléphone 1-819-737-2480  
Courriel : ladypomme@hotmail.com

# *Lignée ascendante de la famille de Henrius Pomerleau*

**Vincent Vachon**

*La Copechagnière, Poitou, France*

**Sapience Rabeau**

**Paul Vachon**

*mariés à Beauport, enregistré à N.-D. de Québec, le 22 octobre 1653*

**Marguerite Langlois**

**Noël Vachon dit Pomerleau**

*mariés à La Nativité de Notre-Dame de Beauport, le 24 octobre 1695*

**Monique Giroux**

**Noël Vachon dit Pomerleau**

*mariés à La Nativité de Notre-Dame de Beauport, le 13 janvier 1719*

**Marie-Jeanne Bélanger**

**Michel Vachon dit Pomerleau**

*mariés à Saint-Joseph, Nouvelle Beauce, 31 janvier 1763*

**Angélique Lessard**

**Joseph Vachon dit Pomerleau**

*mariés à Saint-Joseph, Comté Beauce, le 3 mai 1814*

**Marie-Barbe Gilbert**

**Joseph Vachon dit Pomerleau**

*mariés à St-François-d'Assise Beauceville, Comté Beauce, le 13 février 1838*

**Esther Thibodeau dit Cadieux**

**Fortunat Vachon dit Pomerleau**

*mariés à St-François-d'Assise Beauceville, Comté Beauce, le 8 septembre 1885*

**Malvina Céline Rodrigue**

**Josaphat Pomerleau**

*mariés à St-François-d'Assise Beauceville., Comté Beauce, le 21 septembre 1915*

**Victoria Lessard**

**Henrius Pomerleau**

*mariés à St-Mathieu d'Harricana-Ouest, Comté Abitibi, le 28 octobre 1941*

**Lucienne Plante**

*Leurs enfants :*

*Marie Georgette Ginette, Joseph Léonard (Léo), Joseph Arthur Guy, Marie Germaine Henriette, Marie Lorette Françoise, Joseph Lionel Laurent, Marie Ange Gislaine, Marie Blanche Cécile, Joseph Roland Jean-Marc, Marie Thérèse Line, Marie Ginette Lise, et Marie Louise Carmen*

## *Conseil d'administration*

	<p><b>Pierrette Vachon-L'Heureux</b> <b>Présidente</b> 1115, ave Marguerite-Bourgeoys Québec, Qc G1S 3Y1 418 687-0589 <a href="mailto:vachonlheureux@webnet.qc.ca">vachonlheureux@webnet.qc.ca</a></p>		<p><b>Francine Vachon</b> <b>Vice-présidente</b> 385, rue Lockwell, app. 420 Québec, Qc G1R 5J6 418 522-8817 <a href="mailto:valpaga06@gmail.com">valpaga06@gmail.com</a></p>
	<p><b>Éric Pomerleau</b> <b>Trésorier</b> 1201, des Marguerites Saint-Pierre-Île-d'Orléans, Qc G0A 4E0 418 995-0551 <a href="mailto:e.pomerleau@hotmail.com">e.pomerleau@hotmail.com</a></p>		<p><b>Maurice Vachon</b> <b>Registraire-webmestre</b> 14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul, Qc G3Z 0H2 418 222-2811 <a href="mailto:mauricevachon@derytele.com">mauricevachon@derytele.com</a></p>
	<p><b>Marie-Marthe Pomerleau</b> <b>Administratrice</b> 1230, rue des Éilletts Sherbrooke, Qc J1E 1M7 819 565-0655 <a href="mailto:rcharest2@videotron.ca">rcharest2@videotron.ca</a></p>		<p><b>Daniel Pomerleau</b> <b>Secrétaire</b> 495, rue Bégin Sherbrooke, Qc J1G 4J7 819 569-0397 <a href="mailto:lldp@videotron.ca">lldp@videotron.ca</a></p>
	<p><b>Léandre Vachon</b> <b>Archiviste-généalogiste</b> 1428, rue Bernier Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc J2W 1G3 450 349-6141 <a href="mailto:lenvac@sympatico.ca">lenvac@sympatico.ca</a></p>		<p><b>Sylvain Vachon</b> <b>Administrateur</b> 2726, rue Maricourt Sherbrooke, Qc J1K 1R8 819 791-5465 <a href="mailto:sylvain.vachon@outlook.com">sylvain.vachon@outlook.com</a></p>
	<p><b>Carol Vachon</b> <b>Administrateur</b> 2808, rue Laprade, app. 4 Québec, Qc G1V 1C1 418 650-0169 <a href="mailto:vachoncarol@videotron.ca">vachoncarol@videotron.ca</a></p>	 <p style="text-align: right;"><i>Il n'en reste que cinq en inventaire à 10 \$ chacune</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Contactez Maurice Vachon.</i></p>	

## *Sollicitation d'articles*

Nous sollicitons vos articles pour les publier dans le bulletin. Le prochain bulletin sera publié en février 2023. Prière de soumettre vos articles par courriel [lenvac@sympatico.ca](mailto:lenvac@sympatico.ca) à Léandre Vachon pour le 15 janvier 2023.



- |                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| 01 Richard Vachon       | 19 Marie-Marthe Pomerleau   |
| 02 Lucille Giroux       | 20 Éline Pomerleau          |
| 03 Réjeanne Gagnon      | 21 Mario Vachon             |
| 04 Jacques Vachon       | 22 Gaby Pomerleau           |
| 05 Marcelle Baillargeon | 23 Jeanne-Mance Pomerleau   |
| 06 Maurice Vachon       | 24 Richard Pomerleau        |
| 07 Éric Pomerleau       | 25 Lise Vachon              |
| 08 Francine Pomerleau   | 26 Hervé Pomerleau          |
| 09 Carol Vachon         | 27 Lisette Vachon           |
| 10 Gilles Pomerleau     | 28 Gaétane Pomerleau        |
| 11 Claude Simard        | 29 Micheline Vachon         |
| 12 Charles Pomerleau    | 30 Daniel Pomerleau         |
| 13 Roger Pomerleau      | 31 Rachel Sabourin          |
| 14 Sylvain Vachon       | 32 Réjean Charest           |
| 15 Léandre Vachon       | 33 Pierre-Georges Pomerleau |
| 16 Coralie Pomerleau    | 34 Mathieu Vachon           |
| 17 Andrée Gagnon        | 35 Pierre Duval             |
| 18 Francine Vachon      |                             |

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2022

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Association des Descendants de Paul Vachon

14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0H2

**IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE**